



MONDE

PAYS-BAS

Il n'existe pas d'assurance spécifique contre les maladies professionnelles aux Pays-Bas. Selon le ministère des Affaires sociales et de l'Emploi, « réclamer des dommages-intérêts devant les tribunaux est encore souvent difficile » car, entre autres, la maladie se manifeste souvent bien après l'exposition. « C'est pourquoi, dès l'année prochaine, les victimes pourront recevoir une indemnisation financière unique », poursuivent les autorités. Ce nouveau régime d'indemnisation des maladies graves s'appliquera dans un premier temps au cancer du poumon dû à l'amiante, à l'asthme allergique et à l'encéphalopathie toxique chronique. Trois maladies professionnelles sur lesquelles une quantité relativement importante de connaissances est disponible.

EUROPE

Dans une résolution du 5 juillet 2022, les eurodéputés reconnaissent les avantages du télétravail mais demandent une action législative pour garantir à tous les travailleurs le droit effectif à la déconnexion et pour réglementer l'utilisation des outils numériques à des fins professionnelles. Ils mettent en garde contre les risques pour la santé mentale et la vie privée que constituent une surconnexion, un brouillage des frontières entre vie professionnelle et vie privée, une intensité de travail plus élevée ou le stress lié à l'utilisation de la technologie dans le cadre du travail (technostress). Le Parlement européen demande ainsi une stratégie européenne en matière de santé mentale, une stratégie de soins et des plans d'actions nationaux. Les députés demandent aux institutions de l'UE et aux États membres de réglementer davantage le travail numérique, en coopération avec les employeurs et les représentants des salariés.

SANTÉ PSYCHIQUE

L'impact de la Covid se fait toujours sentir sur les salariés

L'ÉTAT de santé psychologique des salariés français reste très dégradé : 41% d'entre eux se déclarent en situation de détresse psychologique¹. Ce chiffre – datant de juin 2022 – reste stable par rapport à mars 2022 mais il vient rappeler que la crise de la Covid

continue de peser lourdement sur le mental des salariés. À titre d'exemple, les taux de burnout sont toujours trois fois plus élevés depuis la pandémie avec 34% des sondés qui indiquent être en situation d'épuisement professionnel, dont 13% en burnout sévère. Face à cette situation de souffrance, les intentions de quitter son emploi sont en nette augmentation puisque 37% des salariés interrogés déclarent vouloir partir de leur entreprise (+5 points depuis mars 2022).

Si la question de la rémunération apparaît comme un facteur clé de cette envie de changement, les salariés déclarent avoir également des attentes importantes en termes de reconnaissance, d'évolution professionnelle, d'ambiance de travail et de management. Pour Christophe Nguyen, psychologue du travail et président d'Empreinte Humaine, cette détresse psychologique persistante et ce désengagement



© Faabrice Dimier pour l'INRS/2017

des salariés viennent pointer du doigt la réaction des entreprises post-Covid : « La réponse des organisations n'a pas été au niveau sur la question des conditions de travail. Des actions ont été mises en place, comme des lignes d'écoute psy-

chologique, mais sans véritable travail de fond avec une réflexion globale sur le sens du travail, la question des collectifs face au télétravail... Dans de nombreuses entreprises, on a voulu se persuader que la crise de la Covid n'avait rien changé : c'est une erreur qui se traduit très clairement dans le ressenti des salariés. »

Les chiffres du baromètre viennent aussi pointer le contexte global qui semble peser lourd sur le moral des salariés : 87% d'entre eux envisagent une évolution négative de leur pouvoir d'achat dans les prochains mois, un tiers des sondés indiquent que le contexte mondial et économique a un impact négatif sur leur santé mentale, 7 salariés sur 10 craignent de ne pas pouvoir tenir jusqu'à l'âge de la retraite en cas d'allongement de la durée de cotisation... ■ L. F.

1. Baromètre T.10 Empreinte Humaine/OpinionWay, sondage réalisé en juin 2022.

TÉLÉTRAVAIL

Des Français connectés même sur leur lieu de vacances

Cet été, 35% des salariés avaient prévu de télétravailler sur leur lieu de vacances, 24% un ou deux jours par semaine pour profiter de leurs proches et 11% à temps plein. Ces résultats, issus d'une enquête du cabinet de conseil en design et conception d'espaces de travail Génie des lieux, réalisée auprès de 3 402 salariés français entre le 17 et le 22 juin 2022, témoignent de nouvelles pratiques de télétravail. Plus des trois quarts des salariés interrogés déclarent d'ailleurs prendre leur équipement professionnel (ordinateur portable, téléphone...) en vacances pour garder le lien avec le travail. « On voit émerger des pratiques issues de l'expérience de deux années de crise sanitaire, pendant lesquelles les salariés ont montré qu'ils pouvaient être autonomes et performants à distance, remarque Romain Millet, ergonomiste et directeur des Modes de travail chez Génie des lieux. Le télétravail depuis le lieu de vacances ne concernait jusqu'ici qu'une minorité de professionnels, essentiellement managers et cadres. Ce n'est plus le cas et, au-delà de la période estivale, cette donnée pourrait bouleverser les organisations futures. » L'étude met également en avant une perméabilité de plus en plus forte entre vie professionnelle et vie personnelle. Ainsi, sans pour autant être actifs, 28% des salariés interrogés prévoient cet été de rester connectés à leur travail. Pour une part non négligeable, les vacances ne sont plus synonymes de déconnexion : seuls 32% disent parvenir à se déconnecter totalement de leur vie professionnelle pendant les congés.